ROUBAIX

NOTRE CONCOURS LITTERAIRE

Le dépouillement

des solutions qui nous ont été adressées est terminé.

Après ce travail considérable, étant donné le chiffre des solutions reçues (31.191), et qui a été effectué avec le plus grand soin, il reste à opérer le *CLASSEMENT* de ces solutions.

Ce CLASSEMENT demandera quelques jours encore.

DIMANCHE MATIN, nous publierons la liste complète des prix attribués aux vainqueurs et nous espérons pouvoir donner le MARDI suivant les noms des gagnants.

Notre Nouveau Concours

Nous avons ouvert le 14 février, un nouveau concours auquel seront affectés de nouveaux prix dont le premier consiste en une somme de

Mille francs en Espèces

Deuxième prix : 300 francs en espèces.
Troisième prix : 200 francs en espèces.
Quatrième prix : 100 francs en espèces.
Cinquième prix : 50 francs en espèces.
Etc., etc.

Ce concours se divise en cinq épreuves :

La première de ces épreuves, — La Tarte aux Pruneaux — a paru le dimanche 14 février ; la deuxième, — Le Chœur des Minick's Club — a paru dimanche 21 février.

Hier nous avons publié.

LA TROISIEME EPREUVE :

LE TOURNIQUET

Avis important

Les solutions de ces cinq épreuves, devront nous être envoyées en une seule fois, le 20 mars prochain. Et cet envoi devra être accompagné de la série complète des 35 bons spéciaux du Deuxième Concours, que nous publions en tête de notre deuxième page.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les numéros portant les bons déjà parus.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Il faut vraiment que le larbin anonyme qui éjacule et fiente maiproprement, — dans la petite serviette à usage intime, distribuée gratuitement par les soins de l'Union Catholique, Progressiste, Libéraliste, Sociale et Patriotique, gouplinnesque et fumiste qui, — soit à court de calomnies, d'attaques scandaleusement basses et viles, pour avoir abordé dans sa dernière déjection l'historique fantaisiste de la question du Bureau de Bienfaisance.

Le victimaire des Socialistes a été bien mal inspiré en mettant sa vilaine patte trop graissée dans cet engrenage. Nous allons le lui démontrer.

« Les collectivistes, dit le thurifiéraire de M. Motte, « n'ont jamais voté les subventions du Bureau de Bienfaisance sans se faire tirer l'oreille. »

Plus loin il dit qu'en réponse à une demande de subvention supplémentaire de cent mille francs, les commissions municipales collectivistes ont répondu en votant 50×70 = *cent vingt mille francs.*

Ça n'a pas été tout seul, c'est vrai, et il faut reconnaître que l'administration municipale socialiste, avait vraiment mauvaise grâce à ne pas vouloir tomber dans les pièges que les réactionnaires de l'administration du Bureau de Bienfaisance n'ont cessé de lui tendre pendant une période de dix années.

Les socialistes voulaient enlever à la « charité officielle », le droit d'assister les malheureux.

Ils voulaient que le Bureau de Bienfaisance fut indépendant de la commune, qu'il devint un Bureau d'assistance sociale, vraiment géré par la Ville, par des gens soucieux d'apporter un soulagement aux misères morales et physiques des victimes de la société capitaliste.

Ils voulaient arracher la conscience et la dignité des pauvres aux investigations indiscrètes, aux fantaisies malsaines, au népotisme ignoble des « Sœur Pâté » si tristement célèbres à Roubaix, toutes puissantes dans l'établissement, directrices des pauvres comme des administrateurs choisis par la Préfecture.

Voilà pourquoi les socialistes essayèrent, — mais vainement grâce à la complicité de la Préfecture, — d'arracher à la réaction, à la calotte, la gestion de l'administration charitable.

Voilà pourquoi les « pauvriseurs » forts de l'appui officiel qu'ils sentaient leur être offert occulement, suscitèrent maints embarras aux socialistes, dépensant à l'excès, courant au devant des conflits, cherchant ainsi, — par un méprisable calcul et une odieuse spéculation, — à discréditer le parti socialiste dans la classe des déshérités de la vie, profitant des difficultés jésuitiquement soulevées, pour essayer de mettre les édiles socialistes en mauvaise posture devant l'opinion publique.

Voilà pourquoi encore le paisseau Chatteleyn a écrit le 25 juin 1902 au président du Bureau de Bienfaisance une lettre d'ores et déjà destinée à la publicité en période électorale.

Voilà pourquoi encore, l'administration municipale et l'administration du Bureau de Bienfaisance, — qui ne voient dans la « charité officielle et publique, qu'un instrument de réclame et de pression, — sont amiés comme... larrons en foire.

Voilà pourquoi les réactionnaires de l'Hôtel-de-Ville et les cléricaux marguilliers du Bureau-de Bienfaisance, ont réconcilié l'Hôtel-de-Ville avec la rue Pellart, s'embrassant comme Folleville et Manicamp, — parce que tous deux ont la haine égale de l'ouvrier, du travailleur, du pauvre et du socialisme.

Voilà pourquoi encore les deux socialistes qui représentent l'ancien et le nouveau conseil municipal au Bureau de Bienfaisance, n'assistent pas aux séances : de parti pris les pauvriseurs réactionnaires opposent à leurs demandes ou à leurs propositions un refus formel, à leurs protégés un refus de secours : ils sont hélas, grâce aux complaisances administratives, en majorité, et nos amis ne peuvent rien.... que protester.

Les pauvriseurs qui respectent ainsi leur mandat en y mêlant la passion politique sont indignes de le détenir plus longtemps : à la porte ceux qui mettent la haine du socialisme au-dessus des lois de l'humanité, de l'assistance et de la solidarité sociale.

Et en mai prochain, n'en déplaise aux faux philantropes de la Mairie, aux « petits manteaux bleus », à faux-nez, la classe ouvrière ne sera pas dupe des larmes de crocodile que verseront les exploiteurs sur les misères des exploités de l'usine : elle emprognera le bon balai pour faire place nette à l'Hôtel-de-Ville.

JEAN DU PILE.

LES REVENDICATIONS DES OUVRIERS DU TEXTILE

Nous recevons en communication la très intéressante lettre publiée ci-après, qui a été adressée à M. le Président de la Chambre Syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs :

Tourcoing, le 1er mars 1904.

Monsieur le Président,

Ayant pris connaissance du tarif de filature que vous avez élaboré en vue de la loi de dix heures, je crois de mon devoir, dans l'intérêt de la filature de Roubaix-Tourcoing, de vous faire connaître la différence qui existe entre la paie des ouvriers de la région de Fourmies et celle de Roubaix-Tourcoing.

Région de Fourmies. — Fileur 28 francs environ ; rattacheurs, 15 francs ; bacleur, 6 francs.

Région de Roubaix-Tourcoing. — Fileur, 38 fr. environ ; rattacheur, 25 fr. (6 jours de travail) ; bacleur, 11 fr. (compris les primes).

Soit un écart de 50 % pour un métier si nous lui comprenons : un fileur, quatre rattacheurs, deux bacleurs. Les salaires de la région de Fourmies m'ont été certifiés et je vous les donne de bonne foi sous réserves de vérification.

Ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose de choquant dans cet état de choses qu'une même branche d'industrie dans un même département ait une différence semblable qui fait que le salaire des ouvriers d'un même *métier* avec un même matériel ou à peu près, soit à une différence si grande !

La conséquence de cette situation fait que les filateurs de Fourmies travaillent déjà avec une différence de 30 % sur les prix que sont forcés de pratiquer nos industriels de Roubaix-Tourcoing et cela au grand détriment de la prospérité de la filature de nos villes.

Que se passera-t-il si, suivant votre désir, la filature de Roubaix-Tourcoing soit forcée d'augmenter encore ses salaires, tandis que la région de Fourmies semble vouloir conserver le *statu quo* ? L'écart signalé plus haut augmentera encore et la concurrence déjà si inquiétante, prendra une proportion telle que notre industrie ne pourra plus résister et succombera bientôt, entraînant avec elle chômage et misère pour les ouvriers, dont vous avez en ce moment les intérêts en mains.

Reste l'étranger, où l'exportation de nos textiles a diminué d'une façon sensible depuis quelques années, une augmentation déraisonnée des salaires sera le dernier coup et la lutte avec la concurrence étrangère ne nous sera plus possible.

Que faire alors ? Je n'ai pas la prétention de vous donner des conseils, ni de vous tracer une ligne de conduite, mais il me semble qu'il faudrait amener les salaires de Fourmies à la parité de ceux de nos régions pour que cette concurrence d'une même industrie du même département travaillant avec la même clientèle, soit sur un même pied d'égalité.

Ceci pour la lutte dans notre propre pays.

Pour la concurrence étrangère, savoir limiter les prétentions à l'équivalent du salaire de 10 h. à celui de 10 heures 1/2.

Voilà ce que je ne permets de vous faire remarquer dans l'intérêt des ouvriers de la filature de Roubaix-Tourcoing à qui je porte un intérêt sincère et dévoué.

Un employé de filature.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Emile Roussel, un apprêteur, François Plaisant, 49 ans, rue Monge, cour Desplanque, a été blessé à la main gauche ; 20 jours de repos.

— A la Société Electrique, un soudeur, Pierre Huyghe, 38 ans, demeurant au Sapin-Vert, à Wattrelos s'est donné un tour de reins en faisant une chute ; 20 jours de repos.

— Chez E. V. Bernard, un homme de peine, Victor Debode, 25 ans, demeurant à Evregnies, a été blessé au médius gauche ; 25 jours de repos.

— Chez Vve Gaydet et fils, un magasinier, Georges Duponcheile, 26 ans, rue Paul-Bert, 58 à Croix, s'est contusionné le sacrum en tombant sur une brouette ; 12 jours de repos.

— Chez Carlos Masurel, une devideuse, Elise Deissalle, 20 ans, rue de Maubeuge, 55, a été piquée au doigt gauche ; 20 jours de repos.

— Chez A. Prouvost, filateur, un soigneur, Jules Durot, 22 ans, rue du Rempart, à Lannoy, s'est blessé à l'annulaire gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Aug. Lepoutre, un homme de peine, Eugène Phatempin, 31 ans, demeurant à la « Pinte de lait », à Luingne (Belgique), s'est blessé au genoux ; 10 jours de repos.

Cours d'Espéranto

Ainsi que nous l'avons annoncé, le premier Cours d'Espéranto, fait par M. J. Maillet, a eu lieu avant-hier mercredi.

Plus de 40 élèves ont répondu à ce premier appel et tous l'ont suivi avec le plus vif intérêt, ce qui fait présager un nombreux auditoire pour l'avenir.

Plusieurs dames se sont présentées à l'inscription et sans doute il y en aura beaucoup d'autres encore qui tiendront à suivre ces cours, surtout quand il sera bien connu qu'ils sont accessibles aux dames.

Nota. — Les inscriptions sont reçues au Cours, par M. Ch. Lamère, secrétaire-général du Groupe.

L'amour de la France

Marie-Catherine Steylaerdts, 38 ans, sans domicile fixe a été arrêtée mercredi soir, à 8 heures, rue du Chemin de fer, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

La mise en règle

Contravention a été dressée mercredi soir, à 5 heures, par l'agent de sûreté Clarisse, à J.-B. Delcroix, cabaretier rue Pierre-Motte, 19, pour avoir occupé, dans son débit, une servante sans le certificat réglementaire.

Informations et Communications diverses

CE QUE L'ON TROUVE. — Les agents Bosman et Morman ont trouvé le 2 mars, place d'Audenaerde, deux couvertures en cardé.

VOIRIE MUNICIPALE. — Une enquête est ouverte sur le projet de classement de fixation, des alignements et du nivellement de la rue Leconte-Baillon, entre le Chemin Vicinal numéro 9 et l'Avenue des Villas.

L'enquête durera quinze jours, du 2 au 16 mars et le commissaire-enquêteur désigné par M. le Préfet recevra les 17, 18, 19 mars, de 4 à 5 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Parti Ouvrier socialiste Roubaisien

L'installation de la Section du Cul-de-Four aura lieu le vendredi 4 mars courant, à 7 heures et demie du soir, chez le citoyen Charles Declercq, dit « Petit Soldat », 75, rue Voltaire.

Les adhérents sont instamment priés d'y assister.

Théâtres et Concerts

GRAND THEATRE-HIPPODROME. — Dimanche 6 mars, à 8 heures du soir, la tournée Ch. Baret (direction Deval et Richemont), *L'Enfant du Miracle*, comédie en 3 actes de MM. Gavault et R. Charvay, avec le concours de Mlle Jane Mary, Kerny, Louis Fremont, et. : *La Famille du Brosseur*, vaudeville en 3 actes, de M. Tristan Bernard, avec le concours de Georges Sanlieu, Yvon Ser-Jane Mary, Anna Sady, Lucy Bernard, Guérin, etc., etc.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 3 mars

Naissances. — Eugène Henssens, quai de Rouen, cour Bourlet, 3. — Achille Faugaret, rue du Cartigny, cour Lescrenier, 5. — Georges Grésillon, rue des Filatures, 47.

Décès. — Irma Delagey, 1 an, rue de l'Ouest, 17 — Jeanne Charlon, 39 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 56, cour Roussel, 18. — Gérard Rooseboom, 3 mois, rue de Leuze, 43. — Jeanne Dubly, 19 ans, ménagère, rue de Rome, 32. — Gaston Blain, 5 mois, rue Casimir-Périer, 9. — Amélie Doresmieux, 79 ans, rentière, Place du Trichon.

TOURCOING

LES CHUTES

Avant-hier après-midi, vers 4 heures, Mme Wattelle, 65 ans, domiciliée rue du Tilleul, 105, glissa si malencontreusement sur la neige, rue de Guisnes, en face du n° 49, qu'elle se fractura le pied gauche.

Transportée par des passants compatissants chez Mme Vve Catteau, cabaretière à l'angle des rues de Guisnes et Winoc-Chocqueel, la pauvre vieille y reçut les soins des docteurs Debuchy et Cuissel, qui constatèrent une fracture du péroné, dont la guérison demandera six semaines de repos.

Après réduction et pansement, la blessée fut transportée chez elle dans une voiture de place.

— Mme Desmettre, rue des Piats, 115, rentrait chez elle vers six heures du soir, quand, en descendant de la chaussée sur le trottoir très en contre-bas, elle manqua le pied et tomba à la renverse.

Dans sa chute, la pauvre femme s'était brisée la jambe gauche, comme le constata le docteur Debuchy, de passage dans le quartier. Sauf complication, la guérison sera complète dans quatre semaines environ.

POUR UN SOLDAT

Dimanche prochain 6 mars, à six heures, grande soirée chantante organisée par un groupe d'amis au bénéfice d'un soldat, chez le citoyen Alfred Rompteau, estaminet de *l'Ile du Diable*, rue du Chêne-Hopline, 56.

A la Société de Géographie

Une très attrayante conférence sera donnée, dimanche prochain, 6 mars, à cinq heures et demie précises, M. le docteur Jacot-Guillarmod parlera d'une excursion de six mois dans les monts Himalaya.

M. Jacot-Guillarmod est un alpiniste très distingué, qui détient le record de l'altitude dans l'Himalaya. C'est dire combien cette causerie, illustrée de projections inédites, sera attachante.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Beulque, constructeur, un monteur, Joseph Boucher, 26 ans, rue du Blanc-Seau, s'est blessé au genou droit ; 15 jours d'incapacité de travail.

— Au peignage Floris, un peigneur, Achille Roger, 27 ans, demeurant à Wattrelos, a contracté une entorse du pied droit ; 15 jours d'incapacité de travail.

— A la filature Paul Jonglez, une soigneuse, Victorine Depoortère, 21 ans, rue du Flocon, 91, a eu la main gauche ratissée par un peigne ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez Barafle, filateurs, un rattacheur, Emile Leclercq, 35 ans, rue Achille-Testelin, cour Wicart, a reçu une chaîne sur la jambe droite ; 15 jours d'incapacité de travail.

— Un charretier, Paul Vandenberghe, 34 ans, demeurant rue de Gand, 627, et travaillant pour Augustin Masquelier, a reçu un coup de pied de cheval sur l'avant-bras droit ; 5 jours d'incapacité de travail.

LA MAIN DANS LE COMPTOIR

Un nommé Jean Hoornaert, 17 ans, ouvrier de ferme, demeurant à Wervicq (Nord), se trouvait hier matin, à l'estaminet tenu par Mme Vercambre, rue du Brun-Pain, 39.

A un moment donné, la cabaretière, s'étant retirée dans sa cuisine, Hoornaert en profita pour introduire sa main dans le tiroir du comptoir et en extraire une pièce de cent sous.

Le voleur s'empressa ensuite de filer. Malheureusement pour lui, la cabaretière avait vu son geste. Elle donna le signalement du fugitif à la police, et quelques heures après, Hoornaert était coffré.

Il sera conduit ce matin à Lille.

AU THEATRE MUNICIPAL

La nomination de M. Bourdelle, comme directeur du Grand-Théâtre de Lille, va nous valoir une excellente clôture de saison.

La série des représentations d'opéras à commencé mercredi, ainsi qu'il convenait, par *Faust*. Nous n'hésitons pas à reconnaître que l'interprétation de ce chef-d'œuvre du maître Gounod a été absolument remarquable.

MM. Cormetty (Faust) ; Laborde (Méphisto) ; et Mlle Frémont (Marguerite), composaient avec M. Delpret (Valentin), un quatuor très homogène, parfait, et dont le public ne se fit pas faute d'applaudir et d'ovationner les éléments.

M. Delpret, un baryton à la voix chaude et admirablement timbrée, dut même bisser l' « Invocation ».

Mme Gheylens se tira à la perfection du rôle de Siébel, et Mme Laurent et M. Dufranc furent satisfaisants dans ceux de dame Marthe et Wagner.

Les ballets furent très réussis. L'orchestre, sous la savante direction de M. Bromet, se montra impeccable.

Seuls, les chœurs eurent quelques défaillances.

En résumé, excellente représentation qui fait bien augurer de celles qui vont suivre.

* * *

Dimanche 6 mars, à 3 heures, en matinée : la *Fille de Madame Angot.*

On annonce pour mercredi prochain, 9 mars, en soirée : *Carmen*, opéra-comique, avec le concours de la troupe du Grand-Théâtre de Lille.

Usine municipale à gaz de Tourcoing

TARIF DES COKES

Baisse des Prix

Coke n° 0, grosseur 25 à 40 m/m, 1 fr. 20 l'hectolitre pris à l'usine.

Coke n° 1, grosseur 40 à 50 m/m, 1 fr. 20 l'hectolitre pris à l'usine.

Coke n° 2, grosseur au-delà de 50 m/m, 1 fr. 20 l'hectolitre pris à l'usine.

Coke petit zéro, grosseur 20 à 25 m/m, 0 fr. 80 l'hectolitre pris à l'usine.

Coke grésillon, 11 à 20 m/m, 0 fr. 60 l'hectolitre, pris à l'usine.

Tout-venant sans poussière, 0 fr. 90 l'hectolitre, pris à l'usine.

Poussier, 0 fr. 40 l'hectolitre, pris à l'usine.

Nota. — Les prix ci-dessus sont majorés de 0 fr. 15 à l'hectolitre, pour transport à domicile.

Savon du Congo Se méfier de contre façons

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES VOLS AU COFFRE-FORT

La bande qui a mis notre arrondissement en coupe réglée, a opéré hier, à Croix, chez MM. Gaberel et Lorsignol, entrepreneurs, rue Dupire. Après s'être introduits dans la cour à l'aide d'une fausse clef, les malandrins ont pénétré dans les bureaux. Leurs recherches dans les tiroirs furent sans résultats et ils s'attaquèrent au coffre-fort qu'ils essayèrent d'éventrer à l'aide d'un cric dont ils s'étaient munis. La pièce de bois qu'ils avaient placée dans cette intention contre la cloison était trop faible et céda sous la pression. Force leur fut d'en rechercher une plus résistante. Comme ils se livraient à cette recherche dans les magasins, un voisin, M. Fleurant, ouvrit sa fenêtre et ce dérangement inopportun mit les voleurs en fuite.

Hier matin, le piqueur de l'établissement, M. Vandekerkove s'aperçut que l'établissement avait été visité pendant la nuit. Les pièces-monseigneur avaient été prises dans les coffres des ouvriers m^e nuisiers de la maison.

Près de la porte du bureau, des allumettes belges, des bouts de cisseaux à froid, un bouton de pantalon ont été retrouvés ; ainsi qu'une pince-monseigneur, une clef de voiture de 60 centimètres de long et une barre de fer de 50 à 60 centimètres de longueur.

Les voleurs avant de tenter d'enlever le coffre-fort, avaient essayé de l'ouvrir à l'aide d'une fausse clef.

Une clef de la porte d'entrée par où sont passés les malfaiteurs, aurait été perdue ou volée il y a six mois.

De graves soupçons pèsent sur un ancien ouvrier de la maison.

Une enquête est ouverte.

UNION CHORALE. — Répétition générale, aujourd'hui vendredi à 9 heures précises, au local, café Hurtebize.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Leconte Gustave rue Mirabeau. — Roussel Albertine, rue de la Ruelle, 5.

LANNOY

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Virginie Nuyts, 77 ans, à l'hospice. — François Dubocage, 1 jour, rue des Archers.

WATTRELOS

TRAVAUX DE VOIRIE. — Le service vicinal a été saisi par les soins de l'administration municipale de diverses réclamations produites devant le conseil et notamment de celle faite par M. Louis Plouvier, concernant la viabilité du chemin de la Cotimyre, et de celle de M. Emile Jubaru, au sujet du chemin de Ste-Marguerite, où l'écoulement des eaux se fait avec une grande difficulté.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Georges Verlooven, (Winhoute).

Décès. — Louis Delberghe, 76 ans 9 mois, sans profession, rue de Tourcoing.

MOUVAUX

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier camionneur, au service de M. Delebecq, entrepreneur à Tourcoing, le nommé Nullen Adolphe, 53 ans, est tombé de son camion et s'est blessé au côté gauche. Le docteur Delegrange a prescrit un repos de 30 jours.

ETAT SANITAIRE. — Durant le mois de février il a été enregistré au bureau de l'état civil de Mouvaux : 10 naissances dont 1 illégitime ; 1 mariage ; 9 décès attribués aux différentes causes suivantes : diphtérie, 1 ; tuberculose des poumons, 1 ; maladie organique du cœur, 1 ; pneumonie, 1 ; débilité congénitale, 2 ; débilité sénile, 2 ; autre maladie, 1.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

LILLE

SOCIETE DES AGRICULTEURS du NORD

La réunion mensuelle de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu mercredi prochain, 9 mars, au siège, 15, rue Faidherbe, à Lille.

Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. Scrutin sur les Candidatures ;

2. Correspondance. — Lettres de Sociétés demandant que la Société des Agriculteurs du Nord émette un vœu en faveur du maintien, pour 1904, des Concours régionaux, et leur maintien avec modifications dans la suite ;

3. M. Eug. CORTYL. De la fécondation du houblon. Nécessité de l'étude de cette question au point de vue particulier des variétés de houblon cultivées dans le département du Nord ;

4. M. DUCLOUX. La protection des petits oiseaux utiles à l'agriculture ;

5. M. G. POITE. Relèvement des droits de douane sur les cossettes de chicorée et suppression de l'admission temporaire ;

6. M. MERCHIER. L'alcool industriel et la crise betteravière ;

7. Affaires diverses.

Tentative d'assassinat

Un mauvais mari. — Violente scène de ménage. — Blessée à coups de tranchet.

Nous annoncions, dans notre numéro d'hier matin et sous le titre « Un mauvais mari », qu'une déplorable scène de ménage, au cours de laquelle le sang avait coulé, s'était passée à Moulins-Lille.

Une enquête très serrée a été faite, dans la journée de jeudi, par M. Parisot, commissaire de police du 7e arrondissement. Cette enquête a prouvé la gravité de l'affaire et a amené l'arrestation du mari.

Voici dans quelles conditions les choses se sont passées :

Le ménage Lemesre-Brishof habitait, il y a environ trois ans, dans le quartier d'Esquermes. Le mari, Charles, âgé de 43 ans, cordonnier, travaillait ferme et parvenait à nourrir, dans une certaine aisance, sa femme, Virginie Isabelle Brishof, âgée de 40 ans, et ses six enfants dont la plus âgée avait 17 ans.

Sans qu'on sut à quoi attribuer son changement de conduite, Charles Lemesre devint subitement ivrogne et brutal. L'argent que son travail lui procurait était dépensé en quelques jours, au cours de longues beuveries et, lorsqu'il rentrait chez lui, Lemesre battait sa femme avec une violence inouïe.

La vie devint bientôt intolérable pour la malheureuse qui, au lendemain d'une scène, encore toute bleuie des coups portés par son mari, déposa une plainte au commissariat de police.

Lemesre fut condamné en trois mois et un jour de prison par le tribunal correctionnel. A la faveur de cette peine, Mme Lemesre obtint le divorce. Accompagnée de ses enfants dont la garde lui restait, elle quitta Esquermes et vint habiter 6, rue de Seclin.

Lemesre, lorsque sa peine fut terminée, essaya de reprendre la vie conjugale ; sa femme, confiante en ses promesses, promit d'oublier ce qui s'était passé et voulut bien recevoir son mari.

Les bonnes résolutions de Lemesre ne durèrent pas longtemps et quelques semaines seulement après cette tentative de réconciliation, il recommença ses fantaisies brutales et ses noces dispendieuses.

Mme Lemesre fut forcée de mettre, à nouveau, son mari à la porte. Il partit furieux, jurant de se venger.

Mardi après-midi, Mme Lemesre était allée chez une amie, rue de Valenciennes. Elle revenait, vers sept heures et quart, par la rue de la Plaine et la rue Montesquieu.

Soudain, elle se sentit blessée par derrière et, tout effrayée, s'affaissa sur le pavé.

Virginie Bishof s'était retournée dans un mouvement d'effroi et avait reconnu son mari.

La malheureuse femme qui avait perdu connaissance, fut relevée, près d'une demi-heure après, par des passants et transportée chez elle par leurs soins.

Elle faisait, le lendemain, mander le docteur Boutry qui constata cinq plaies très peu profondes dans le dos, et huit plaies à la main droite. Les plaies du dos auraient été beaucoup plus graves si Mme Lemesre n'avait eu un corset. Quant aux plaies des mains, elles étaient sans gravité.

Sur le conseil de M. Boutry, Mme Lemesre porta plainte au commissariat de police, mercredi soir ; elle accusa formellement son mari de l'avoir attaquée et blessée avec un tranchet.

Lemesre a été, sur ces déclarations, arrêté dans la soirée de mercredi.

Interrogé par M. Parisot, il a nié les faits et juré ses grands dieux qu'il n'était pour rien dans cette affaire.

L'enquête se poursuit.

L'état de Mme Lemesre n'inspire aucune inquiétude.

VOL DANS UN MACASIN

On a dérobé, dans la matinée d'hier, chez M. Victor Dumoulin, confectionneur, boulevard des Ecoles, un coupon d'étoffe mesurant 47 mètres, et d'une valeur de 150 francs.

Ce coupon avait été déposé là, quelques instants auparavant, par un camionneur.

Une enquête est ouverte.

CHUTE GRAVE

Eugène Delbure, 32 ans, marchand de grains, 246, rue Gambetta, passait mercredi, vers 6 heures du soir, dans la rue de l'Epeuremonde.

Soudain, le voyageur glissa sur le bord du trottoir et s'abattit dans la boue.

Des passants se portèrent à son secours et le conduisirent dans une pharmacie voisine où l'on constata qu'il avait la jambe gauche fracturée.

L'« ENNEMI DU PEUPLE »

Nous apprenons que M. Bernaux, professeur de rhétorique au Lycée Faidherbe, donnera, dimanche prochain, 6 Mars, à trois heures et demie précises, à l'ancienne Faculté des Sciences, rue des Fleurs, une conférence sur : **l'Ennemi du Peuple**, d'Ibsen.

Cette conférence qui est organisée par la « Pensée-Libre », de Lille, aura, nous n'en doutons pas, un très gros succès.

UN VOL AU CAMION

Jeudi, vers 8 heures et demie, M. Caron Léon, voyageur de commerce, 117, rue des Postes, pénétrait chez un coiffeur, à l'entrée de la rue du Molinel.

Il avait laissé sa voiture dans la rue, le cheval attaché à un anneau du trottoir.

Lorsqu'au bout de quelques minutes il sortit, il s'aperçut que des colis qui se trouvaient dans sa voiture avaient été dérangés. Un carton contenant sept jupons de femme avait disparu ; en tout pour une valeur de 70 fr.

Vers le même moment, une femme qui passait rue Saint-Sauveur, vit deux individus placer avec soin, dans l'encoignure d'une porte-cochère, un paquet soigneusement enveloppé. Intriguée, elle s'approcha et découvrit un carton contenant des effets.

C'était celui que l'on venait de dérober à M. Caron.

Elle courut prévenir des agents et leur indiqua la retraite des individus suspects qui avaient déposé là ce colis.

Ils étaient entrés dans un chauffoir avoisinant, déclinant les noms de Menet et Servatten.

Lorsqu'ils virent entrer des agents, les deux filous se doutèrent que c'était pour eux qu'ils venaient ; en un clin d'œil, ils passèrent dans la cour du chauffoir, escaladèrent la muraille et disparurent dans la nuit.

On ne put les découvrir de toute la soirée. Menet et Servatten, si les noms qu'ils ont donnés sont les leurs, sont de dangereux repris de justice. Ils sont activement recherchés.

M. Caron est rentré immédiatement en possession de son carton.

FUNERAILLES

Nous avons annoncé hier matin, la mort de Albert-Edouard Nolard, fils de notre excellent camarade Désiré Nolard, chef de nos services d'expédition.

Les funérailles auront lieu le samedi 5 mars, à huit heures. Assemblée à la maison mortuaire, rue des Tanneurs, cour Dassonville, 6, à sept heures trois quarts.

UN MAUVAIS VOISIN

Désiré Eugène, chiffonnier, âgé de 58 ans, demeurant 70, rue de Flandre, s'est vu dresser procès-verbal, dans la journée de jeudi pour s'être livré à des voies de fait envers l'un de ses voisins.

Désiré Eugène se serait, en outre, rebiffé contre des agents venus pour l'empêcher d'assommer son partenaire.

Cette rébellion a valu à Désiré Eugène un second procès-verbal.

LE NORD A PARIS

(D'un correspondant)

Hier a eu lieu, chez Ronceray, le 12e dîner de la Betterave (Nord et Pas-de-Calais).

Le président, M. Cabaret, directeur au ministère de l'Agriculture, a signalé la matinée organisée au Trocadéro, pour le 19 mars, au bénéfice du monument (œuvre magistrale du statuaire Desruelles) que la ville de Valenciennes se dispose à élever à la gloire de Carpeaux; puis il a adressé à Coquelin Cadet, pour sa nomination d'Officier de la Légion d'honneur, des compliments chaudement accueillis, auxquels Coquelin Cadet a répondu avec humour.

Au concert qui a suivi le banquet, la nombreuse assistance a applaudi : Mlles Richez, Mellot, Geneviève Mathieu, Bruneau, Aubel, Vial ; MM. Coquelin cadet, Boussagol, Revel, Estyle, Dassy, etc.

Galeries Lilloises : Epicerie Confiserie

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE MUNICIPAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

VENDREDI 4 MARS. — Prix réduits à toutes les places. — Adieux de Mme S. Morin. — **La Péricholе**, opérette en 3 actes, de Offenbach.

On commencera par la première représentation de **L'Honneur**, pièce en 3 actes, de Sudermann.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures.

Places gratuites : 10.801 à 11.000.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Le scandale clérical de Valenciennes

DESTITUTION DU NOTAIRE LEFEBVRE

Le tribunal de Valenciennes avait renvoyé à l'audience d'hier matin son jugement sur l'affaire Lefebvre.

M. Bouillon présidait avec MM. Dewey et Michel, assesseurs.

M. le président annonce qu'au cours du délibéré, il est parvenu au tribunal une note de Me Léouzon-Leduc, défenseur, à laquelle M. le Procureur de la République a répondu. Mais c'est un élément nouveau de discussion. Il demande donc à M. le Procureur si celui-ci entend rouvrir les débats.

M. Laugée. — Nullement.

Le tribunal se retire à nouveau pour délibérer et revient, un quart d'heure après.

Dans un silence profond, M. le président donne lecture du jugement.

LE JUGEMENT

Cette lecture est longue. Il s'agit, en effet, d'un véritable document qui, après l'historique des poursuites et l'analyse des faits qui ont motivé l'assignation, la plainte Marchand, la vérification de l'étude les remises et rentrées fictives, etc., se termine par des « Attendus » particulièrement sévères pour le prévenu et dont voici, « in-extenso », les principaux, qui se passent facilement de commentaires :

« Attendu :

En ce qui concerne les irrégularités d'écritures, ou prétendus virements constatés lors des inspections en 1899, 1900, 1901, 1902 et 1903 ;

» Que vainement Me Lefebvre allègue comme excuse qu'il avait fait à certains clients des prêts considérables et qu'il aurait encouru pour ces faits les reproches de ses collègues vérificateurs, s'il n'avait dissimulé sa situation véritable au moyen des remises fictives qui ont été constatées ;

» Qu'à supposer ces prêts comme ayant été réellement effectués, ces premiers manquements aux règles professionnelles ne sauraient justifier ni même atténuer les seconds, infiniment plus graves ;

» Que sans rechercher si ces mentions fictives, portant en cinq années sur un chiffre total de **419.864 francs 30 constituent des faux** ou avaient pour objet de masquer des détournements, leur seule existence démontre d'abord que pendant cinq années consécutives la situation de l'étude **n'était pas avouable,** au moins au moment de l'inspection, et ensuite que Me Lefebvre n'a pas craint, à cinq reprises différentes pour se soustraire au contrôle des vérificateurs, et aux suites qu'il en avait à redouter, de **tromper ceux-ci de propos délibéré, par un jeu astucieux d'écritures,** et de faire ainsi illusion sur la façon dont était gérée la partie financière de son office ;

. . . . . .

» Qu'il est difficile de concevoir un manquement professionnel plus grave que celui qui consiste, même en acceptant les explications formulées par Me Lefebvre à se dessaisir de fonds irrégulièrement, **à porter mensongèrement,** comme remises à des clients, des sommes qui dépassent 400.000 fr., et à rendre par là sans utilité l'examen de ceux auxquels il devait le présenter, un compte sincère de sa situation véritable, que l'absence alléguée par Me Lefebvre, de préjudice pour les clients dont les comptes ont été **ainsi sophistiqués,** ne saurait être une atténuation de sa faute...

» Que de pareilles irrégularités d'écritures **autorisent toutes les craintes et même tous les soupçons,** à tel point que les vérificateurs en ont induit l'opinion formellement exprimée par eux dans leur mémoire que **Me Lefebvre n'avait pas toujours eu en caisse le total des dépôts de ses clients ;**

» Qu'à supposer cette induction erronée, il subsiste néanmoins à la charge de cet officier ministériel que par suite, soit de son **incapacité,** soit de sa **persistance à méconnaître les plus élémentaires de ses devoirs professionnels,** soit pour tout autre cause, sa gestion financière et sa comptabilité sont loin de présenter les garanties indispensables à la sécurité des intérêts de ses clients exigée par les dispositions réglementaires sur le notariat, et qu'il en résulte que **lui-même est indigne ou tout au moins hors d'état de continuer à gérer sa charge ;**

. . . . . .

» Qu'une pareille manière d'administrer les fonds de ses clients et de tenir sa comptabilité constitue **de graves infractions commises par Me Lefebvre à ses devoirs professionnels et ne laisse pas de place à l'hésitation sur la mesure qu'il convient de prendre à son égard, tant comme sanction de ces fautes que pour la préservation des intérêts de ses clients futurs.**

» Par ces motifs et vu les dispositions de l'article 53 de la loi du 25 ventose an XI, déclare Me Lefebvre convaincu d'infractions à l'art. 2 du décret du 30 janvier 1890 et de fautes professionnelles très graves commises dans la tenue de sa comptabilité ;

» EN CONSEQUENCE, LE DECLARE DESTITUE DE SA CHARGE DE NOTAIRE A VALENCIENNES, commet, pour gérer ladite charge jusqu'à la nomination et l'entrée en fonctions de son successeur, Me Cartigny, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Valenciennes ;

» Dit que le présent jugement est exécutoire par provision, nonobstant appel, et condamne Lefebvre aux dépens dans lesquels sont compris ceux des jugements préparatoires prononcés le 26 février dernier ».

Livides, les réactionnaires présents s'en vont, littéralement effondrés sous cette sentence, qui n'atteint pas que l'inculpé, et que l'opinion publique accueille comme une première satisfaction.

NIVELLES

LES ENFANTS TERRIBLES. — Les jeunes Delcroix Georges, 12 ans et Chevalier J.-B., 11 ans, se sont introduits chez Mme Chotteau, ménagère, en brisant un carreau de la fenêt